

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-2026**Du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 1 – Sophie MOURARET à Pascale LIOUTIER

Absents n'ayant pas donné procuration : 0 –

Secrétaire de séance : MAZET Caroline

OBJET : Désignation des délégués à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ardèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ardèche.

Considérant les candidatures de Madame Pascale LIOUTIER au poste de titulaire et la candidature de Monsieur Sébastien MATHON au poste de suppléant, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne auprès de l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ardèche :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------|-------------------|
| Pascale LIOUTIER | Sébastien MATHON |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire
Caroline MAZET



Le Maire,
Philippe ROUX


